Docusign Envelope ID: BAC3C647-B639-8FF8-813D-30AF4B6C7942

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE
No : 410-11-003482-260

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION CONCORDATAIRE DE :
AUBERGE DU LAC SACACOMIE INC.
Débitrice

-et-
KPMG INC.
Syndic à l'avis d'intention

-et-
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA
-et-
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE
-et-
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC
-et-
BANQUE NATIONAL DU CANADA
-et-
HYDRO-QUÉBEC
-et-
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
-et-
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA, représentant **L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**
-et-
VW CREDIT CANADA INC.
-et-
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST
-et-
MITSUBISHI HC CAPITAL CANADA CREDIT-BAIL INC.
-et-
VENDORLENDER FUNDING CORP.
-et-
LE REGISTRAIRE DU REGISTRE FONCIER CIRCONSCRIPTION DE MASKINONGÉ
-et-
LE REGISTRAIRE DU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS

Docusign Envelope ID: BAC3C647-B639-8FF8-813D-30AF4B6C7942

-et-
9394-8834 QUÉBEC INC.
Mises-en-cause

CERTIFICAT DU SYNDIC

PRÉAMBULE:

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2026, la Débitrice a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* (l'« **Avis d'intention** ») en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985, c. B-3 (la « **LFI** ») et que KPMG a été nommé syndic (en cette qualité, le « **Syndic** ») à l'Avis d'intention.

CONSIDÉRANT que la Cour a émis une Ordonnance (l'« **Ordonnance d'approbation et de dévolution** ») le 19 octobre 2026, qui, *inter alia* autorise et approuve l'exécution par la Débitrice d'une convention intitulée *Offre d'achat* (l'« **Offre d'achat** ») entre la Débitrice, comme vendeur, et 9394-8834 Québec inc. (l' **Acheteur** »), comme acheteur, copie de laquelle a été déposée sous scellé au dossier de la Cour, et toutes les transactions y contenues (collectivement, la « **Transaction** ») incluant toutes modifications, changements, amendements, suppressions ou ajouts qui peuvent y avoir été convenus avec le consentement du Syndic.

CONSIDÉRANT que l'Ordonnance d'approbation et dévolution prévoit la délivrance de ce Certificat du Syndic lorsque (a) l'Offre d'achat sera signée et conclue; (b) le Prix d'achat (tel que défini dans l'Offre d'achat) aura été payé par les Acheteurs; et (c) toutes les conditions de clôture de la Transaction auront été remplies par les parties ci-dessus ou qu'elles y auront renoncé.

LE SYNDIC DÉCLARE CE QUI SUIT:

(a) L'Offre d'achat a été signée et conclue;

(b) le Prix d'Achat Auberge (tel que défini dans l'Offre d'achat) payable à la clôture de la Transaction, ainsi que toutes les taxes applicables, ont été payés; et

(c) toutes les conditions à la clôture de la Transaction ont été satisfaites par les parties ci-dessus, ou elles y ont renoncé.

Ce Certificat a été délivré par le Syndic le 6 novembre 2026 à 18:00.

- signature sur la page suivante -

Docusign Envelope ID: BAC3C647-B639-8FF8-813D-30AF4B6C7942

KPMG INC.

Par: Signé par : Maxime Codère 8C3F9D630B9044E...

Maxime Codère

Ès qualité de Syndic, et non à titre personnel

*****